



GS/COMCEC29/report

01/10/2013

A l'usage exclusif de l'INMPI

RAPPORT POUR LA VINGT NEUVIEME REUNION DU COMCEC

**L'INSTITUT DE NORMALISATION ET DE METROLOGIE POUR LES
PAYS ISLAMIQUES (INMPI)**

Octobre 2013, Istanbul – République de TURQUIE

Table de matières

PORTEE.....	4
INTRODUCTION.....	4
HISTORIQUE DE L'INMPI	4
OBJECTIFS	6
ACTIVITES DE NORMALISATION.....	6
Activités en cours de quelques Comités Techniques:	7
ACTIVITES DE METROLOGIE	8
Comité de Métrologie de l'INMPI (CM)	9
ACTIVITES D'ACCREDITATION	9
Comité d'Accreditation (CA).....	10
Sixième Réunion du Conseil D'Administration de l'INMPI (CDA)	11
QUATRIEME REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'INMPI (AG)	11
PROGEAMME DE L'ORGANISME DE CERTIFICATION.....	12
ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2013 (en général).....	14
Banque Islamique de Développement	14
Organisation de la Coopération Islamique.....	14
Ligue Islamique Mondiale.....	14
Fonds de Solidarité Islamique	14
Conférence sur l'Alimentation Halal et la Salubrité Alimentaire	15
12 ^{ème} Session de la Conférence Islamique au Sommet	15
Association des Industriels et des Hommes d'Affaires indépendants (MUSIAD)	15
Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Elevage de la République de Turquie	15
Ministère des Affaires européennes, de la République de Turquie	15
Sixième Réunion du Conseil d'Administration de l'INMPI	15
Quatrième Réunion de l'Assemblée Générale de l'INMPI	16
2 ^{ème} Conférence islamique des ministres du Travail de l'OCI.....	16
Atelier de l'INMPI sur le Renforcement des capacités des PMA.....	16
Forum d'Oman sur l'alimentation	16
Direction générale des normes et de la métrologie (DGSM), Sultanat d'Oman	17
29 ^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC	17
Commission Nationale des Philippins Musulmans (NCMF), République de Philippines.....	17
1 ^{er} Sommet Russe du Halal 2013.....	17
4 ^{ème} Salon International du Halal de Moscou	17

Académie Islamique Internationale du Fiqh (IIFA).....	17
36 ^{ème} Session de l'ICECS.....	18
Programme de formation sur l'amélioration de la compétitivité des PME dans les Pays Membres de l'OCI.....	18
Réunion du Groupe de travail du programme des Organismes de Certification (OC) de l'INMPI ...	18
Chambre de Commerce et d'Industrie de Sharjah	18
Réunion de Coordination avec le SESRIC	18
Réunion du Comité de Métrologie de l'INMPI.....	19
Centre de Recherche sur l'Histoire, l'Art et la Culture Islamiques (IRCICA)	19
3 ^{ème} Sommet mondial des Logistiques et du Commerce Halal	19
Forum International d'Accréditation Halal	19
2 ^{ème} Congrès international sur l'alimentation saine et Halal	19
Salon international de l'entrepreneuriat musulman	20
Réunion du Comité d'Accréditation de l'INMPI.....	20
8 ^{ème} Conférence internationale de Dubaï sur la salubrité alimentaire.....	20
Symposium International sur «Les Effets de la Normalisation sur l'Economie Mondiale"	20
2 ^{ème} Exposition et Congrès du Moyen-Orient sur les aliments halal de l'OCI.....	20
ACTIVITÉS SOUTENUES ET PLANIFIÉES.....	20
CONCLUSION	21
RECOMMANDATIONS	22

PORTEE

Ce rapport donne des informations de base sur l'Institut de Normalisation et de Métrologie Pour Les Pays Islamiques (INMPI), sur ses activités et développements majeurs pour 2013.

INTRODUCTION

L'INMPI, une institution affiliée à l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), en tant que mécanisme solide pour harmoniser les normes entre les pays de l'OCI et pour préparer de nouvelles normes, vise à réaliser des normes harmonisées dans les États membres et à éliminer les obstacles techniques au commerce, développant ainsi les échanges entre eux. Il doit établir des schémas de certification et d'accréditation dans le but d'accélérer l'échange de matériels, de produits manufacturés ou d'autres produits entre les États membres.

L'INMPI vise également à assurer l'uniformité de la métrologie, des essais de laboratoire et des activités de normalisation entre les Etats Membres de l'OCI, tout en assurant l'éducation et la formation ainsi que l'assistance technique aux Membres de l'OCI dans le domaine de la normalisation, la métrologie et l'accréditation.

Depuis sa création, au cours des trois années, le nombre de membres de l'INMPI a régulièrement augmenté et a déjà atteint son objectif de 23 états membres. Cinq autres États membres de l'OCI ont déjà demandé de devenir membre de l'INMPI. Leurs demandes doivent être examinées et approuvées par le Conseil d'Administration de l'INMPI lors de sa prochaine réunion en Novembre 2013. Sept comités techniques sur la normalisation dans les domaines requis par les pays de l'OCI, des Comités d'Accréditation et de Métrologie ont été établis, et ils travaillent activement en parallèle avec leurs organisations homologues internationales.

L'INMPI a entamé des consultations et des réunions de réflexion collective avec les Institutions de l'OCI et d'autres organisations, collabore avec quelques-unes d'entre elles et est à la recherche de collaboration avec d'autres pour ce qui est des activités pertinentes afin d'être en mesure de mieux répondre aux besoins des Pays Membres de l'OCI.

HISTORIQUE DE L'INMPI

Lors de la première réunion du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) de l'OCI, présidée par le président turc en 1984, il a été souligné que les organismes de normalisation des Pays Membres doivent harmoniser leurs normes nationales dans le but d'éliminer les obstacles techniques au commerce, et promouvoir ainsi le commerce entre eux.

Dans ce contexte, le Groupe d'experts et le Comité de coordination se sont réunis 7 fois (total de 14 réunions) de 1985 à 1997. Selon les résolutions prises lors de ces réunions, il a été décidé d'établir l'Organisation de Normalisation et de Métrologie pour les Pays Islamiques (ONMPI). Le Groupe d'experts lors de sa 7^{ème} Réunion en 1996, a décidé de soumettre le projet du statut de l'ONMPI à la 12^{ème} réunion du COMCEC, et il fut décidé que le nom de

l'organisation soit modifié pour être l'Institut de Normalisation et de Métrologie pour les Pays Islamiques (INMPI) lors de la même Réunion du COMCEC.

Suite à la 12^{ème} Réunion du COMCEC, les organisations membres ont envoyé leurs commentaires sur le projet du statut à l'Institut Turque de Normalisation (TSE) et au Secrétariat Général de l'OCI. Au cours de la 13^{ème} Réunion du COMCEC tenue du 1^{er} au 4 novembre 1997, à Istanbul, il a été décidé que le projet de statut de l'INMPI devrait être révisé en ce qui concerne le contenu technique aussi bien que judiciaire dans le cadre des opinions reçues des pays membres.

Dans le cadre de cette décision, la 8^{ème} Réunion du Groupe d'experts a eu lieu du 24 au 26 mars 1998 à Ankara avec la participation des experts représentant leurs organismes de normalisation, du Secrétaire Général Adjoint de l'OCI et du Conseiller judiciaire en chef de l'OCI. Lors de cette réunion, le projet du statut a été réécrit dans le cadre des opinions des pays membres, des règles judiciaires de l'OCI et de l'expérience internationale du TSE, et a été distribué aux pays membres en tant que projet final. En outre, la soumission du projet de statut pour approbation lors de la 14^{ème} Réunion du COMCEC a été décidée.

Le projet de statut susmentionné a été inclus à l'ordre du jour (article 7) de la 14^{ème} Réunion du COMCEC tenue du 1^{er} au 4 Novembre 1998, à Istanbul et approuvé après des négociations détaillées. Par conséquent, une étape importante a été franchie afin de commencer le travail officiel de l'INMPI en tant qu'une organisation régionale de normalisation.

Le Statut de l'INMPI a d'abord été soumis aux pays membres pour signature lors de la 15^{ème} Réunion du COMCEC tenue du 4 au 7 novembre 1999, à Istanbul.

Le Statut est entré en vigueur après que l'obligation de ratification de 10 pays membres de l'OCI en mai 2010, ait été remplie. Les 13 Pays Membres de l'OCI (par ordre alphabétique) qui ont ratifié le Statut de l'INMPI sont:

- 1- République Algérienne Démocratique et Populaire,
- 2- République du Cameroun,
- 3- République de Guinée,
- 4- Royaume Hachémite de Jordanie
- 5- Libye,
- 6- République du Mali
- 7- Royaume du Maroc,
- 8- République Islamique du Pakistan
- 9- République de Somalie,
- 10- République du Soudan,
- 11- République de Tunisie,
- 12- République de Turquie, et
- 13- Emirats Arabes Unis.

Lors de la 3^{ème} Réunion de l'Assemblée Générale (AG) tenue les 4 et 5 mai 2012,

- La République du Gabon,
- La République de Gambie,
- La République Islamique d'Iran, et
- La République du Sénégal

Sont devenues de nouveaux membres de l'INMPI.

Lors de la 5^{ème} Réunion du Conseil d'Administration (CDA) tenue le 7 novembre 2012,

- La République du Liban,
- La République Arabe d'Egypte
- La République Islamique d'Afghanistan, et

durant la 6^{ème} Réunion du CDA tenue le 15 Avril 2013:

- Le Royaume d'Arabie Saoudite avec
 - i) L'Organisation Saoudienne de Normalisation, de Métrologie et de Qualité (OSNMQ), et
 - ii) L'Autorité Saoudienne des Aliments et des Médicaments (ASAM)
- Le Burkina Faso
- L'Etat de la Palestine
- TÜBİTAK-UME (L'Organisme National de Métrologie de la République de Turquie)

ont été acceptés en tant que membres.

OBJECTIFS

Les principaux objectifs de l'INMPI sont:

- 1) **Elaborer** des normes harmonisées visant à **éliminer** les répercussions défavorables au commerce entre les pays de l'OCI.
- 2) **Préparer** les normes de l'OCI/INMPI permettant aux Etats Membres de l'OCI de tirer le maximum de bénéfice de leurs avantages économiques.
- 3) **Assurer l'uniformité** en matière de métrologie, des essais de laboratoire et des activités de normalisation entre les Etats Membres de l'OCI.
- 4) **Fournir une assistance technique** aux Etats Membres de l'OCI qui ne possèdent pas de pareils organismes de normalisation.

ACTIVITES DE NORMALISATION

Une norme est un document, établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques pour des activités ou pour leurs résultats, visant à la réalisation du degré optimal d'ordre dans un contexte donné.

L'application des normes est volontaire et contribue au commerce international. En outre, la normalisation contribue non seulement au commerce national, mais aussi à l'établissement des infrastructures de la société, y compris l'éducation, la santé et l'environnement tout en promouvant la durabilité.

La formulation des normes est l'une des activités les plus importantes des organisations de normalisation. Les normes sont formulées au sein des comités techniques (CTs), par des

experts techniques. Elles sont atteintes par consensus entre les parties prenantes, assurant un haut niveau d'innocuité et de qualité des biens et des services tout en englobant simultanément la technologie de pointe.

Un CT est un organisme de prise de décision technique, ayant un titre précis, un champ d'application et un programme d'action établis dans le cadre de l'INMPI. Le CT gère essentiellement la préparation des normes, des spécifications techniques, des rapports techniques, des guides, etc qui sont délivrés par l'INMPI, conformément à un plan d'entreprise convenu.

Un CT est composé d'un président, d'un secrétaire et des membres de l'INMPI. Les délégations nationales sont désignées par les membres de l'INMPI. Lors des réunions de l'INMPI, les membres sont représentés par un nombre de délégués. Les observateurs au sein du CT peuvent être des Etats Non-Membres de l'INMPI, des Etats observateurs de l'OCI et des organisations travaillant sur des questions ou domaines liés à la normalisation, à la métrologie ou à l'accréditation dans les Etats Membres. Les observateurs des organisations à qui la liaison a été accordée, ont indiqué ce qu'ils voulaient et ont obtenu le droit de participer au CT.

La première mission d'un CT est le développement et le maintien systématique des normes de l'OCI/INMPI selon les activités connexes, dans le cadre d'un champ d'application particulier (par exemple : CT1 Problèmes de l'alimentation halal, etc.) Les CT suivants ont été établis lors de la 4^{ème} Réunion du CDA de l'INMPI:

- CT1 Questions de l'Alimentation Halal
- CT2 Questions des Cosmétiques Halal
- CT3 Questions des Services du Site
- CT4 Energie Renouvelable
- CT5 Tourisme et Services connexes
- CT6 Processus Agricoles
- CT7 Transport

Activités en cours de quelques Comités Techniques:

CT1- Un projet du Champ d'Application et le plan d'entreprise ont été réalisés. La dernière réunion de ce comité a eu lieu en mars 2013 aux Emirats Arabes Unis, des groupes de travail ont été assignés et la révision des normes actuelles – quand elles existent- de l'OCI/INMPI mentionnées ci-dessous, a été examinée et publiée. Le processus de révision de ces séries des normes de la nourriture halal est en cours à la lumière des besoins actuels du marché, des contributions des différentes parties prenantes et conformément aux dernières réglementations.

- **OCI/INMPI 1: 2011**, Lignes directrices Générales sur la nourriture Halal (avec les références de CODEX, ISO 22000, ISO 22005 + les Règles du Fiqh Islamique),
- **OCI/INMPI 2: 2011**, Lignes directrices pour les organismes procédant à la Certification Halal (avec les références de ISO/IEC 17020, ISO/IEC 17021, ISO/IEC 17025, ISO/TS 22003 + les Règles du Fiqh Islamique)
- **OCI/INMPI 3: 2011**, Lignes directrices sur l'Organisme de l'Accréditation Halal, Organismes de Certification d'Accréditation Halal (avec les références de ISO/IEC 17011 + les Règles du Fiqh Islamique)

CT2- Le champ d'application a été défini et un plan d'entreprise élaboré. La dernière réunion a eu lieu en mars 2013. Les propositions d'un nouveau projet de travail ont été achevées et fusionnées dans le document « Cosmétiques halal et produits de soins personnels: Directives générales», en tant qu'un projet d'action (PA), un groupe d'action pour la rédaction a été formé afin de travailler davantage sur ce projet. Un Groupe d'Action (GA) a été établi et travaille actuellement sur le projet de normalisation des cosmétiques halal.

Les autres CT ont déjà effectué leurs premières réunions et poursuivent leur travail conformément à leurs plans d'entreprise.

ACTIVITES DE METROLOGIE

La métrologie est la science de la mesure. Elle comprend les unités de mesure et leurs normes, les instruments de mesure et leur champ d'application, et tous les problèmes théoriques et pratiques liés à la mesure. La Métrologie est classifiée en trois domaines principaux:

- Métrologie scientifique,
- Métrologie industrielle et
- Métrologie légale.

La Métrologie scientifique est la partie de la métrologie qui traite des problèmes communs à toutes les questions métrologiques quelle que soit la quantité mesurée. Elle traite des problèmes théoriques et pratiques généraux concernant les unités de mesure, y compris leur réalisation et diffusion à travers des méthodes scientifiques, les problèmes d'erreurs et les incertitudes dans la mesure, ainsi que les problèmes de propriétés métrologiques des instruments de mesure.

Il existe différents domaines spécialisés dans la métrologie scientifique, par exemple:

- Métrologie de masse traitant des mesures de masse;
- Métrologie dimensionnelle traitant des mesures de longueur et des angles;
- Métrologie de température traitant des mesures de température;
- Métrologie électrique traitant les mesures électriques;
- Métrologie chimique traitant les mesures en chimie.

La Métrologie industrielle traite des mesures de production et du contrôle de qualité. Elle couvre les procédures d'étalonnage, les intervalles d'étalonnage, le contrôle des processus de mesure et de gestion des instruments de mesure dans l'industrie afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences pour leur utilisation prévue.

La Métrologie légale est la partie de la métrologie soumise à un contrôle juridique/réglementaire. Elle est définie dans le Vocabulaire International de Métrologie Légale comme la partie de la métrologie se rapportant aux activités qui résultent des exigences réglementaires et des mesures d'inquiétude, aux unités de mesure, aux instruments et méthodes de mesure qui sont effectués par des organismes compétents.

La Métrologie revêt aujourd'hui une importance majeure pour le commerce, l'économie, la santé, la science, etc., par exemple :

1. Le commerce international exige une conformité évidente aux normes et spécifications métrologiques écrites et une reconnaissance mutuelle des mesures et des tests.
2. Même les légers écarts en mesure peuvent entraîner de profondes pertes dans l'économie d'un pays.
3. La santé et la sécurité humaine dépendent des mesures fiables pour ce qui est du diagnostic, du traitement médical, de la production et du commerce des produits alimentaires et des aliments.
4. La navigation et les télécommunications exigent d'autre part, les normes de temps et de fréquence les plus exactes.

Vu que la métrologie constitue la pierre angulaire des normes, elle est l'une des principales préoccupations de l'INMPI. Afin d'assurer l'uniformité de la métrologie, des tests de laboratoire et des activités de normalisation entre les Etats Membres, les actions suivantes sont actuellement à l'ordre du jour de l'INMPI :

1. Avoir un inventaire des normes d'étalonnage existants et établir une chaîne de traçabilité qui atteind les normes de référence pour chaque unité de base.
2. Agir en tant qu'intermédiaire, pour toute unité, pour répondre aux exigences d'étalonnage qui peuvent survenir à n'importe quel maillon de la chaîne qui doit être établie. L'INMPI doit, grâce à son équipe d'experts, certifier la mesure d'exactitude et de précision avec laquelle tout laboratoire d'étalonnage offre des services.
3. Fournir des services de métrologie en faisant l'utilisation la plus efficace des potentiels existants dans les Etats membres et les aider à résoudre leurs problèmes dans le domaine de la métrologie à travers la recherche coordonnée.

Comité de Métrologie de l'INMPI (CM)

Le Comité de métrologie (MC) a été créé lors de la 5^{ème} réunion du CDA de l'INMPI et a commencé ses activités afin d'aider à assurer l'uniformité en matière de métrologie et de tests de de laboratoire parmi les Etats Membres de l'OCI.

L'Insitut National Turc de Métrologie (TÜBİTAK-UME) a été chargé de coordonner la tâche du processus d'adhésion et a tenu sa première réunion les 23 et 24 septembre 2013.

ACTIVITES D'ACCREDITATION

L'Accréditation est un outil d'infrastructure de qualité qui renforce la crédibilité et la valeur du travail effectué par les organismes d'évaluation de conformité, et ainsi la valeur des attestations correspondantes délivrées par ces organismes (rapports d'essai et d'inspection, certificats d'étalonnage, certifications de systèmes de gestion, de produits et du personnel et autres attestations).

L'accréditation des organismes d'évaluation de conformité est effectuée selon les exigences mondiales reconnues dans les normes internationales définissant les critères de compétence en ce qui concerne la catégorie de l'organisme d'évaluation de conformité, selon les exigences

spécifiques du secteur supplémentaire et selon les documents d'orientation des organisations de coopération internationales et régionales des organismes d'accréditation.

Un produit ou service accompagné d'une attestation de conformité délivrée par un organisme d'évaluation de conformité accrédité inspire confiance quant à la conformité avec les exigences spécifiées applicables. Ainsi l'accréditation favorise l'élimination des obstacles techniques au commerce.

Une acceptation mondiale des services fournis avec l'accréditation est également soumise à certaines questions, pour établir une confiance concernant la qualité du service d'accréditation lui-même. Le mécanisme de confiance entre les organismes d'accréditation est basé sur les accords multilatéraux dans les organisations des organismes d'accréditation internationaux et régionaux, comme le FIA (Forum International d'Accreditation), le LICA (Laboratoire International de Coopération d'Accreditation), EA (Coopération Européenne pour l'Accreditation), etc.

Comité d'Accreditation (CA)

L'accréditation garantit au consommateur que les normes ont été respectées et les certificats délivrés de façon appropriée. L'INMPI dispose d'un Comité d'accréditation (CA) indépendant. Le CA est l'unité qui réalise des activités visant à la mise en place d'un système d'accréditation au sein des Etats Membres de l'OCI. Le CA doit fournir la reconnaissance mondiale des certificats d'accréditation et protéger contre les utilisations abusives.

Le CA est responsable des actions visant à soutenir l'établissement d'un système judiciaire étendu d'accréditation de l'OCI et à sensibiliser le concept d'accréditation au sein des Etats Membres de l'OCI. Ce comité est chargé de la mise en œuvre des normes d'accréditation de l'OCI/INMPI, de l'exécution des activités d'évaluation par les pairs et de la délivrance des certificats pertinents.

Au cours de la 1^{ère} Réunion de l'AG de l'INMPI, les mandats pour l'établissement d'un Comité d'Accréditation (CA), auquel tous les organismes nationaux d'accréditation des Etats Membres de l'OCI peuvent adhérer, ont été approuvés. Le CA, dont la composition a été déjà approuvée lors de la 4^{ème} Réunion du CDA de l'INMPI, a tenu sa première réunion après la 3^{ème} Réunion de l'AG de l'INMPI, le 4 mai 2012, à Istanbul, République de Turquie.

Les experts du CA des organismes d'accréditation des Etats membres de l'OCI se sont réunis pour discuter des questions relatives à la mise en place d'un système d'accréditation parmi les pays de l'OCI au cours des Réunions du Comité qui ont eu lieu les 6 et 7 novembre 2012, à Antalya, République de Turquie, avant la tenue du Forum de l'INMPI les 8 et 9 novembre 2012, au même endroit. Certains éléments d'action et certaines tâches ont été remis à quelques membres du CA afin de finaliser les mandats et de faciliter la mise en place du système d'accréditation.

Il y a une demande accrue de la part des pays membres de l'OCI aussi bien que des non-membres en ce qui concerne l'accréditation des organismes de certification (OC). À cet égard, une réunion de coordination a été organisée entre le Secrétariat Général et le CA de l'INMPI le 21 juillet 2013 au Siège de l'INMPI durant laquelle une feuille de route a été esquissée, dont les points d'action doivent être achevés en préparation du mécanisme d'accréditation.

Sixième Réunion du Conseil D'Administration de l'INMPI (CDA)

La sixième réunion (6^{ème}) du CDA de l'INMPI s'est tenue à Istanbul, République de Turquie, le 15 avril 2013 où les demandes d'adhésion par:

- Le Royaume d'Arabie Saoudite ((OSNMQ) et (ASAM)),
- Le Burkina Faso,
- L'Etat de la Palestine et
- TÜBİTAK-UME (Corps National de Métrologie de la République de Turquie)

à l'INMPI, ont été approuvées à l'unanimité par les membres du CDA.

Le projet de budget 2013 de l'INMPI a été approuvé. Le Comité financier et le Secrétariat Général ont soumis une proposition pour la formulation des contributions obligatoires, un comité ad hoc a été formé afin de finaliser et de combiner les propositions soumises par le Comité financier et le Secrétariat Général de l'INMPI. Le comité ad hoc a présenté une proposition au CDA, qui l'a examinée; elle est basée sur le Revenu National Brut (RNB), à savoir le RNB par habitant et sur le soutien du pays hôte pendant une période de 5 ans. Le CDA a adopté une formulation qui devait être soumise à l'AG pour examen et approbation.

Le CDA a discuté et convenu de la nécessité d'un programme OC de l'INMPI. La proposition a été soumise à l'AG pour examen et approbation.

QUATRIEME REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'INMPI (AG)

La quatrième réunion (4^{ème}) de l'AG de l'INMPI s'est tenue à Istanbul, République de Turquie, les 16 et 17 avril 2013. Ont assisté à l'AG les représentants des Etats Membres suivants qui sont membres de l'AG de l'INMPI.

1. République Islamique d'Afghanistan
2. République Algérienne Démocratique et Populaire
3. Burkina Faso
4. République du Cameroun
5. République Arabe d'Egypte
6. République du Gabon
7. République de Guinée
8. République Islamique d'Iran
9. Royaume Hachémite de Jordanie
10. Libye
11. République du Mali
12. Etat de Palestine
13. République Islamique du Pakistan
14. Royaume de l'Arabie Saoudite (Représenté par OSNMQ et ASAM)
15. République du Sénégal
16. République du Soudan
17. République de Tunisie

18. République de Turquie (Représentée par TSE et TÜBİTAK-UME)
19. Emirats Arabes Unis

La Malaisie, l'Indonésie et la République Turque de Chypre du Nord étaient représentées en tant qu'observateurs à l'assemblée générale comme les Membres/Etats observateurs de l'OCI. L'Organisation de Coopération Islamique (OCI), le Bureau de Coordination du COMCEC, le Ministère de l'Economie, le Ministère de la Science, de l'Industrie et de la Technologie et le Ministère des Affaires Etrangères de la République de Turquie étaient représentés à la réunion également en tant qu'observateurs.

Le Secrétariat Général, le Comité d'Accréditation, le Comité de Métrologie et le Comité Technique (CT) 1 et 2 ont présenté des rapports à l'AG. Les Nouveaux Membres du CDA pour la durée de 2014 - 2016 ont été décidés comme suit:

1. République Islamique d'Afghanistan
2. République Islamique d'Iran
3. République Islamique du Pakistan
4. République de Turquie
5. Royaume Hachémite de Jordanie
6. Royaume de l'Arabie Saoudite
7. Emirats Arabes Unis
8. République Algérienne Démocratique et Populaire
9. République Arabe d'Egypte
10. Libye
11. République de la Tunisie
12. République du Cameroun
13. République de Guinée

L'AG a discuté des propositions sur la formulation des contributions obligatoires des Membres de l'INMPI, après avoir effectué les modifications nécessaires selon les propositions des membres et approuvé à l'unanimité la formulation finale pour une durée de cinq (5) ans.

L'AG a approuvé la nécessité d'un programme OC de l'INMPI, un Groupe d'Action du Programme OC de l'INMPI a été créé pour poursuivre les travaux sur le projet du Programme OC et le soumettre à l'examen des Etats Membres. L'AG a souligné l'importance du développement d'une marque de conformité (Halal) et a demandé au Groupe d'Action d'élaborer les plans nécessaires

PROGEMME DE L'ORGANISME DE CERTIFICATION

Le Halal est une question très sensible, importante, et un enjeu crucial pour les musulmans. La question du Halal est un vaste domaine. Jusqu'à tout récemment, avant l'apparition du concept du commerce mondial, du fait que tous les aliments consommés par les musulmans devaient être «Tayyib» et «Halal» pour se conformer aux versets du Coran relatifs, la plupart des pays jouissaient de ce qu'ils produisaient dans leurs territoires en fonction de leurs croyances. Par conséquent, de l'Alimentation Halal ne semblait pas être un problème dans les pays musulmans, mais la mondialisation a fait que ce qui est consommé dans les pays musulmans n'est plus seulement un produit de ce pays. Non seulement la nourriture elle-même, mais la source et les moyens de production doivent être halals. La nourriture des

animaux, les engrais utilisés dans l'agriculture, les ingrédients et éléments de production utilisés lors de la production sont originaires de partout dans le monde. Dans de nombreux pays musulmans où il y a une pénurie de bétail, la viande est abattue ailleurs.

Il en est résulté que le Halal est devenu une question majeure dans de nombreux pays musulmans. Actuellement, il y a de nombreux logos Halal et de normes différentes concernant Halal. C'est très déroutant pour le consommateur musulman.

L'INMPI est constamment sollicité par des organisations qui veulent un système unifié pour le Halal, qui considèrent l'INMPI comme étant l'organisme pertinent de l'OCI dans ce domaine technique. Les normes OIC/INMPI sont requises de partout dans le monde.

L'évaluation de conformité couvre les domaines de test, d'inspection et de certification. L'accréditation est un outil qui fait accepter les yeux fermés les rapports et certificats délivrés par les OC accrédités qui effectuent l'évaluation de conformité.

D'autre part, les normes représentent le noyau de l'Accord de l'Organisation mondiale du Commerce sur les Obstacles Techniques au Commerce (OMC/OTC), facilitent le commerce mondial en éliminant les obstacles techniques au commerce, en menant à de nouveaux marchés et à une croissance économique. Bref, un produit fabriqué conformément aux normes pertinentes dans un pays peut être vendu et utilisé dans d'autres pays par la mise en œuvre de normes communes et de mécanismes de certification communs et reconnus.

Il est très important que les activités harmonisant les normes et les procédures d'évaluation de conformité soient menées sous les auspices de l'INMPI, une institution affiliée à l'Organisation de Coopération Islamique (OCI). Par conséquent, il a été absolument nécessaire de prendre des mesures afin d'établir une infrastructure puissante pour la Normalisation, la Métrologie, la Certification et l'Accréditation entre les Pays Membres de l'OCI.

Le Programme OC de l'INMPI est un système qui permet l'acceptation mutuelle des certificats et des rapports de tests concernant les produits et les services couverts par les normes de l'OCI/INMPI entre les Pays Membres de l'OCI. L'INMPI travaillera avec les OC acceptés qui sont accrédités par le comité indépendant d'accréditation relevant du Secrétariat de l'INMPI. Un producteur ayant un certificat délivré par l'un des OC acceptés dans un pays participant peut obtenir l'acceptation des autres pays qui ont reconnu cet OC.

L'objectif principal du Programme OC de l'INMPI est d'assurer aux utilisateurs la confiance dans le fait que les exigences applicables aux produits et services ont été remplies. Cette confiance contribue en fin de compte à l'acceptation par le marché de ces produits et services.

Le manque de confiance est la principale source de création d'obstacles au commerce soumis à la répétition des tests et des processus de certification en matière douanière. La confiance dans le travail des OC et les organismes d'accréditation est donc essentielle pour les acheteurs privés et publics, les régulateurs et les autres utilisateurs.

Une telle confiance de l'utilisateur peut être atteinte à travers la coopération entre les OC et les organismes d'accréditation, aboutissant à la reconnaissance mutuelle et la promotion à travers les frontières.

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2013 (en général)

Les activités qui ont eu lieu en 2013 (jusqu'en octobre) peuvent être résumées comme suit:

Banque Islamique de Développement

Le Secrétariat général de l'INMPI a visité le siège de la Banque Islamique de Développement (BID), le 19 janvier 2013, à Djeddah, au Royaume d'Arabie Saoudite. Le Président de la BID, S.E. Dr Ahmad Mohamed Ali Al Madani, a reçu la Délégation de l'INMPI dans son bureau. Durant la réunion, où une présentation exhaustive a été faite par l'INMPI, les deux parties ont procédé à un échange de vues fructueux et à un débat approfondi sur diverses questions d'intérêt commun. En particulier, ils ont discuté et examiné les demandes de financement de projets soumis de l'INMPI et les voies et moyens susceptibles de soutenir davantage de projets de l'INMPI à l'avenir.

La Délégation de l'INMPI s'est également entretenue avec S.E. Dr Ahmet Tıktık, vice-président (Services corporatifs) de la BID, et ils ont partagé leurs opinions sur les activités de l'INMPI.

Organisation de la Coopération Islamique

Le Secrétariat général de l'INMPI s'est rendu au siège de l'OCI, le 20 janvier 2013, à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite. Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. Professeur Dr Ekmeleddin Ihsanoğlu a reçu la Délégation de l'INMPI dans son bureau. Lors de la réunion, le rapport annuel de l'INMPI pour l'année 2012 a été soumis et des discussions sur diverses questions concernant le renforcement de la structure institutionnelle et la sensibilisation de l'INMPI dans le futur ont été engagées.

Le Secrétaire général et la délégation qui l'accompagne ont rencontré des hauts responsables de l'OCI à différents niveaux au sujet des activités de l'INMPI et de la mise en œuvre possible de la Certification du système ISO 9001 pour le siège de l'OCI.

Ligue Islamique Mondiale

Le Secrétariat général de l'INMPI s'est rendu au siège de la Ligue Islamique Mondiale, le 21 janvier 2013, à La Mecque, Royaume d'Arabie Saoudite. Le secrétaire général de la Ligue Islamique Mondiale, S.E. Abdullah Al-Turki a accueilli la Délégation de l'INMPI dans son bureau, où les activités de l'INMPI ont été exposées, les domaines possibles de coopération entre les deux institutions ont été discutés. La Ligue Islamique Mondiale a été d'ailleurs invitée à jouer un rôle actif au sein du Comité d'Accréditation de l'INMPI et à devenir un membre du Comité.

Fonds de Solidarité Islamique

Le Secrétariat général de l'INMPI a visité le siège du Fonds de Solidarité Islamique le 21 janvier 2013, à Djeddah, en Arabie Saoudite. Le Directeur exécutif du Fonds de Solidarité

Islamique, S.E. Ibrahim Abdullah Al-Khuzayem a reçu la délégation de l'INMPI dans son bureau, où l'INMPI s'est présenté. Les domaines possibles de coopération entre les institutions sœurs ont été également discutés.

Conférence sur l'Alimentation Halal et la Salubrité Alimentaire

Le Secrétariat général de l'INMPI a pris part à la Conférence *sur l'Alimentation Halal et la Salubrité Alimentaire* organisée par l'INMPI et une ONG en tant que partie prenante, et soutenue par d'autres parties prenantes. La Conférence s'est tenue le 26 janvier 2013, à Manisa, en République de Turquie, où l'INMPI a fait une présentation exhaustive.

12^{ème} Session de la Conférence Islamique au Sommet

Le Secrétariat général de l'INMPI a participé à la 12^{ème} *Session de la Conférence Islamique au Sommet*, tenue les 6-7 février 2013, au Caire, en République arabe d'Égypte.

Association des Industriels et des Hommes d'Affaires indépendants (MUSİAD)

Le Secrétariat général de l'INMPI a visité le siège de l'Association des Industriels et des Hommes d'Affaires indépendants (MUSİAD), le 21 février 2013, à Istanbul, en République de Turquie. Au cours de la réunion, l'INMPI a été présenté et les domaines communs de coopération possibles entre les deux parties ont été discutés. L'INMPI a été invité à participer au Forum International d'Affaires (IBF) organisé par la MUSİAD.

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage de la République de Turquie

Le Secrétariat général de l'INMPI s'est rendu au ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage de la République de Turquie, le 25 février 2013, à Ankara, en République de Turquie. Lors de la réunion, où une présentation exhaustive a été donnée par l'INMPI, des domaines communs de coopération possibles entre les deux parties ont été examinés. Les experts du ministère ont été invités à remplir un rôle actif dans les Comités Techniques pertinents qui les intéressent.

Ministère des Affaires européennes, de la République de Turquie

Le Secrétariat général de l'INMPI a visité le ministère des Affaires européennes, de la République de Turquie, le 15 mars 2013, à Istanbul, en République de Turquie. Le ministre des Affaires européennes et négociateur en chef, S.E. Egemen Bağış, a reçu la Délégation de l'INMPI dans le bureau d'Ortaköy du ministère. Le Secrétaire général par intérim de l'Agence Turque d'Accréditation (TÜRKKAK), Dr Halil İbrahim Çetin, a accompagné la délégation de l'INMPI à la réunion. Lors de la réunion, la création de l'INMPI et ses dernières activités ont été brièvement présentées. Le ministre a également exprimé sa reconnaissance à la TÜRKKAK, une institution affiliée au ministère des Affaires européennes, et au Président du Comité d'Accréditation de l'INMPI pour leurs précieux travaux au sein de l'INMPI.

Sixième Réunion du Conseil d'Administration de l'INMPI

La Sixième (6^{ème}) Réunion du Conseil d'Administration de l'INMPI s'est tenue à Istanbul, en République de Turquie, le 15 avril 2013 où les demandes d'adhésion;

- du Royaume d'Arabie Saoudite ((SASO) et (SFDA)),
- du Burkina Faso,
- de l'Etat de Palestine et
- de TÜBİTAK-UME (l'Institut National de Métrologie de la République de Turquie)

à l'INMPI ont été approuvées à l'unanimité par les membres de CA.

Quatrième Réunion de l'Assemblée Générale de l'INMPI

La quatrième (4ème) Réunion de l'INMPI de l'AG a eu lieu à Istanbul, en République de Turquie, les 16 et 17 avril 2013 où les nouveaux Membres du CA pour la période 2014-2016 ont été décidés.

2^{ème} Conférence islamique des ministres du Travail de l'OCI

Le Secrétaire général de l'INMPI, M. Haluk DAĞ, a participé à la deuxième Conférence Islamique des Ministres du Travail, tenue les 25 et 26 avril 2013, à Bakou, en République d'Azerbaïdjan.

Atelier de l'INMPI sur le Renforcement des capacités des PMA

L'Atelier de l'INMPI sur « *Le Renforcement et l'Amélioration des Capacités de Normalisation, de Métrologie et d'Accréditation dans les Pays les Moins Avancés (PMA) de l'OCI* », s'est tenu avec la coopération et / ou le soutien de l'Agence Turque de Coordination et de Coopération (TIKA), de l'Institut Turc de Normalisation (TSE), de l'Agence Turque d'Accréditation (TÜRKA) et de l'Institut National de Métrologie (TÜBİTAK-UME). Il a été organisé du 7 au 10 mai 2013, au Campus de qualité du TSE, aux locaux de l'Institut national de métrologie (UME) à Gebze-Kocaeli, ainsi qu'au siège du TSE à Ankara, en République de Turquie, en présence de 21 représentants de 19 PMA de l'OCI.

L'atelier visait à devenir le précurseur d'une série de projets qui doivent mener à l'amélioration de tout organisme de normalisation, de métrologie et d'accréditation compétent ou à la création d'un tel organisme, en cas d'absence dans ces pays.

L'atelier a fonctionné comme une plateforme destinée à rassembler des experts et des représentants des domaines de la normalisation, de l'accréditation et de la métrologie. La situation actuelle de ces domaines dans ces pays, les mesures qui doivent être prises et, brièvement, les projets possibles qui doivent être lancés, tels sont les sujets discutés dans l'atelier. Les données fournies par les participants concernant la situation actuelle de ces domaines dans leur pays ont été transmises au TSE, TÜBİTAK-UME et TÜRKA pour analyse et évaluation. Une fois cette étape accomplie, la deuxième phase du projet sera planifiée.

Forum d'Oman sur l'alimentation

La délégation du Secrétariat général de l'INMPI a pris part à la 3ème exposition alimentaire de Mascate et au 6ème Salon des Industries Agroalimentaires des Etats membres de l'OCI tenu à Mascate, au Sultanat d'Oman, du 13 au 16 mai 2013, co-organisé par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et Al-Sha'am pour l'organisation d'expositions et de festivals.

S.E. Dr Hamed Said al Aafi, sous-secrétaire au ministère de l'Agriculture et de la Pêche, du Sultanat d'Oman, S.E. Hameed A Opeloyeru, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques de l'OCI et S.E. Dr El Hassane Hzaine, directeur général du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ont visité le stand de l'INMPI.

Direction générale des normes et de la métrologie (DGSM), Sultanat d'Oman

La délégation du Secrétariat général de l'INMPI a visité la Direction générale des normes et de la métrologie (DGSM), au Sultanat d'Oman le 15 mai 2013 et a rencontré S.E. Saoud Nasser Mansoor Al-Khusaibi, directeur général de la DGSM, en vue de l'inviter à devenir membre de l'INMPI et de discuter de la coopération future quant aux activités de l'INMPI. Les hauts responsables de la DGSM ont donné de brèves informations sur les activités de leurs départements à la délégation de l'INMPI.

29^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC

Le Secrétariat général de l'INMPI a assisté à la 29^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC de l'OCI, tenue les 14 et 15 mai 2013, à Ankara, en République de Turquie.

Commission Nationale des Philippins Musulmans (NCMF), République de Philippines

S.E. MEHOL K. SADAIN, Secrétaire / PDG de la Commission Nationale des Philippins Musulmans (NCMF), en République de Philippines, a effectué une visite au siège de l'INMPI le 23 mai 2013. Il était accompagné de M. Edil Baddiri de la NCMF, M. Ahmet Bilgi, Mufti de Başakşehir, M. Murat Demirel et M. Mustafa Özkan du Bureau du Mufti d'Istanbul. Pendant la réunion, une présentation exhaustive a été faite par l'INMPI; un plan d'accréditation pour tous les pays membres de l'OCI a de même été abordé.

1^{er} Sommet Russe du Halal 2013

Le Secrétaire général de l'INMPI, M. Haluk DAĞ, a participé au 1^{er} Sommet Russe du Halal 2013 qui s'est tenu à Saint-Petersbourg, en Russie, du 4 au 7 juin 2013 et a donné une présentation sur le thème « L'INMPI et les normes alimentaires halal ».

4^{ème} Salon International du Halal de Moscou

Membre du personnel de l'INMPI, M. Çağrı Cankurtaran a participé au 4^{ème} Salon International du Halal de Moscou, tenu à Moscou, en Russie, les 13 et 14 juin 2013 et a fait une présentation sur le thème « L'INMPI et les normes alimentaires halal ».

Académie Islamique Internationale du Fiqh (IIFA)

Le Secrétariat général de l'INMPI a visité le siège de l'Académie islamique internationale du Fiqh (IIFA) le 30 juin 2013, à Djeddah, en Arabie Saoudite. Le Secrétaire général de l'IIFA, S.E. professeur Ahmad Khalid Babikr a reçu la Délégation de l'INMPI dans son bureau, accompagné de Dr Abdulqahir Qamar, directeur du département des règlements de la Fatwa et de la Charia de l'IIFA. Lors de la réunion, où une présentation exhaustive a été faite par

l'INMPI, les deux parties ont procédé à un échange de vues fructueux, l'IIFA a par là même été invitée à devenir l'organisation de liaison de CT1 et à continuer à participer à ses activités.

36^{ème} Session de l'ICECS

Le Secrétariat général de l'INMPI a assisté à la 36^{ème} Session de la Commission islamique pour les Affaires économiques, culturelles et sociales (ICECS) du 30 juin au 2 juillet 2013, qui s'est tenue au siège de l'OCI à Djeddah, en Arabie Saoudite, où les projets de résolutions de l'INMPI ont été acceptés.

Programme de formation sur l'amélioration de la compétitivité des PME dans les Pays Membres de l'OCI

Un programme de formation avec pour thème « **L'Amélioration de la Compétitivité des PME dans les Pays Membres de l'OCI** » a été organisé par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC), en coordination avec le TSE, du 19 au 23 août 2013 dans les locaux du campus de qualité du TSE, à Gebze-Kocaeli, en République de Turquie. Des experts de la Gambie, de la Palestine, de la Mauritanie, du Suriname et de l'Ouganda ont participé au programme et ont visité le Siège de l'INMPI le 22 août 2013, où les activités de l'INMPI ont été présentées de façon globale.

Réunion du Groupe de travail du programme des Organismes de Certification (OC) de l'INMPI

Un Programme des Organismes de Certification (OC) a été élaboré pour les produits halal présentés dans la norme OCI / INMPI 1 ; il s'agit d'une norme qui nécessite également la certification des produits et favorise la reconnaissance mutuelle des certificats entre les Etats membres.

La Réunion du Groupe de travail du programme d'Organismes de Certification de l'INMPI a eu lieu les 29-31 août 2013 à Istanbul, en République de Turquie lors de sa première réunion afin de travailler davantage sur le projet de programme d'organismes de certification proposé, dont une feuille de route a été présentée avec ses points d'action à réaliser en préparation du mécanisme de certification.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Sharjah

Le Deuxième vice-président des Emirats Arabes Unis- de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sharjah, S.E. M. Saeed Obaid Al Jarwan, a effectué une visite au siège de l'INMPI le 5 septembre 2013 où les derniers progrès / développements concernant les questions Halal ont été discutés à la fois dans les deux pays membres de l'OCI et la région non-OCI.

Réunion de Coordination avec le SESRIC

La Réunion de Coordination sur les mandats possibles de l'INMPI portant sur « le Cadre de l'OCI pour la coopération dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale », à propos de la sécurité et la santé au travail (SST) avec le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC) a été organisée et tenue au siège du SESRIC le 20 septembre 2013, à Ankara, en République de Turquie.

Le Directeur Général du SESRIC, S.E. Professeur Savaş Alpay, a reçu la délégation de l'INMPI dans son bureau en compagnie de M. Fatih Serenli, directeur au département de Formation et de Coopération technique du SESRIC. Lors de la réunion, où les derniers développements de l'INMPI ont été présentés, les deux parties ont eu un échange de vues fructueux portant sur la coopération possible quant aux besoins des pays membres de l'OCI dans les domaines économiques.

Réunion du Comité de Métrologie de l'INMPI

Le Comité de Métrologie de l'INMPI s'est réuni pour la première réunion les 23 et 24 septembre 2013 à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis, dont les mandats (TdR) devaient être discutés et finalisés, le coordinateur et secrétaire du comité, élus.

Centre de Recherche sur l'Histoire, l'Art et la Culture Islamiques (IRCICA)

Le Secrétariat général de l'INMPI a visité le siège du Centre de Recherche sur l'Histoire, l'Art et la Culture islamiques (IRCICA) le 1^{er} octobre 2013, à Istanbul, en République de Turquie. Le Directeur général de l'IRCICA, S.E. Dr Halit Eren a reçu la délégation de l'INMPI dans son bureau accompagné par Assoc. Prof Sadık Ünay, conseiller principal. Lors de la réunion, une introduction complète a été faite par l'INMPI sur ses domaines de fonctionnalité.

Les activités qui auront lieu après octobre 2013 peuvent être résumées comme suit:

3^{ème} Sommet mondial des Logistiques et du Commerce Halal

Le Secrétariat général de l'INMPI a été invité à participer au 3^{ème} Sommet mondial des Logistiques et du Commerce halal qui aura lieu les 22 et 23 octobre 2013 à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis. L'INMPI sera représenté par un conférencier d'honneur avec un discours sur « *l'importance de la normalisation et l'harmonisation des normes* ».

Forum International d'Accréditation Halal

Le Secrétariat général de l'INMPI a été contacté par TÜRKAK pour participer au Forum International d'Accréditation Halal qui devrait avoir lieu les 25 et 26 octobre 2013 à Istanbul, en République de Turquie. Le but de ce forum sera de discuter et de prendre les mesures nécessaires en vue d'établir un système d'accréditation reconnu internationalement concernant les questions Halal par les participants des organismes pertinents de l'OCI et ceux internationaux.

2^{ème} Congrès international sur l'alimentation saine et Halal

Le 2^{ème} Congrès International sur l'Alimentation Saine et Halal, en coordination avec l'INMPI, la Plateforme pour l'alimentation saine et halal et l'Université Konya Necmettin Erbakan, aura lieu du 7 au 10 novembre 2013, à Konya, en République de Turquie. Ce congrès où l'INMPI est l'un des co-organisateur sera considéré comme l'activité continue du Forum de l'INMPI de 2012, organisé les 8 et 9 novembre 2012, à Antalya, en République de Turquie.

Salon international de l'entreprenariat musulman

Le président du Salon International du Business musulman (IEMB) s'est rendu au siège du Secrétariat général de l'INMPI pour solliciter l'appui de l'INMPI à l'IEMB qui aura lieu du 14 au 16 novembre 2013, à Dakar, en République du Sénégal, visant à une meilleure sensibilisation à l'échange au niveau d'une éventuelle collaboration sur les questions Halal, notamment sur la finance islamique.

Réunion du Comité d'Accréditation de l'INMPI

Le Comité d'Accréditation de l'INMPI a prévu de tenir une réunion les 16 et 17 novembre 2013 à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis, en même temps que la 8ème Conférence internationale de Dubaï sur la sécurité alimentaire. Elle est destinée aux procédures et aux documents connexes qui seront discutés et finalisés pour le lancement du Système d'Accréditation Halal.

8ème Conférence internationale de Dubaï sur la salubrité alimentaire

Le Secrétariat général de l'INMPI a été invité à prononcer un discours lors de la 8ème Conférence internationale de Dubaï sur la salubrité alimentaire qui se tiendra les 18-19 novembre 2013 à Dubaï, aux Emirats arabes unis.

Symposium International sur «Les Effets de la Normalisation sur l'Economie Mondiale»

Le Secrétariat Général de l'INMPI participera au Symposium International sur « Les Effets de la Normalisation sur l'Economie Mondiale» qui aura lieu les 25 et 26 Novembre 2013 à Istanbul, République de Turquie, organisé par l'Institut Turc de Normalisation (TSE).

2ème Exposition et Congrès du Moyen-Orient sur les aliments halal de l'OCI

Le Secrétariat général de l'INMPI a été invité à participer à la 2ème Exposition et le 2ème Congrès du Moyen-Orient sur les aliments Halal de 2013 organisée par le Conseil pour le développement du Halal (HDC) et de l'Expo-Centre Sharjah, qui aura lieu les 16 et 18 décembre 2013, à Sharjah, aux Emirats Arabes Unis. L'INMPI sera représenté en tant que conférencier et panéliste à la table ronde sur le thème « La voie à suivre : harmonisation des normes (Un logo - Une norme) ».

Comme pour l'année dernière, l'INMPI participera également à la 2ème Exposition du Moyen-Orient sur les aliments Halal organisée par la Chambre de Commerce de Sharjah et le CIDC qui est un événement concomitant du 2ème Congrès du Moyen-Orient sur les aliments Halal de l'OCI.

ACTIVITÉS SOUTENUES ET PLANIFIÉES

1) Les activités des Comités Techniques de l'INMPI se poursuivront.

2) Le travail du CA de l'INMPI pour établir une reconnaissance internationale de l'accréditation doit progresser.

3) Le CM de l'INMPI a récemment été mis en place et a commencé ses activités afin d'aider à assurer l'uniformité en matière de métrologie et de tests de laboratoire parmi les Etats membres de l'OCI.

4) Quatre ateliers sur « le renforcement et l'amélioration des capacités de normalisation, de métrologie et d'accréditation dans les Etats membres de l'OCI » dans les régions suivantes seront organisés avec la possibilité de coopération / l'appui de la Banque Islamique de Développement (BID) ou du Bureau de Coordination du COMCEC :

- a) les pays arabophones de l'Afrique du Nord
- b) les pays francophones d'Afrique
- c) les pays anglophones d'Afrique
- d) les pays d'Asie centrale (CAC)

5) Le Programme d'organismes de certification (OC) a été mis au point pour les produits halal présentés dans la norme OCI / INMPI 1 qui nécessite également la certification des produits et favorise la reconnaissance mutuelle des certificats entre les Etats membres.

CONCLUSION

The Les 3 premiers trimestres de cette année ont fait partie d'une année très active pour l'INMPI dans laquelle de nombreux développements et activités ont eu lieu. Le 6ème CA et la 4ème réunion de l'AG ont eu lieu du 15 au 17 avril 2013, avec l'ajout de 5 nouveaux organismes membres portant le total à 25 et celui des Etats membres à 23. L'atelier de l'INMPI sur « le Renforcement et l'amélioration des capacités de normalisation, de métrologie et d'accréditation dans les PMA de l'OCI » s'est tenu du 7 au 10 mai 2013 à Gebze-Kocaeli et Ankara, en République de Turquie en présence de 21 participants de 19 pays. Il s'agissait d'un atelier dans lequel les premières données des participants ont été recueillies. Les participants ont présenté la situation actuelle de normalisation, de métrologie et d'accréditation dans leur pays. Les étapes nécessaires à la création, au développement et / ou l'amélioration de ces domaines sont à l'étude et selon les suggestions, une feuille de route sera prévue et les mesures seront prises en conséquence.

Le Secrétariat général de l'INMPI a mis l'accent sur le fonctionnement du Comité d'Accréditation pour établir la reconnaissance des certificats halal basés sur les normes de l'OCI / INMPI partout dans le monde. Le Comité de Métrologie a été créé et a commencé ses activités afin d'aider à assurer l'uniformité en matière de métrologie et de tests de laboratoire parmi les Etats membres de l'OCI. Il s'agit de l'un des principaux objectifs de l'INMPI.

Les Comités Techniques ont un rôle majeur dans la formation de nouvelles normes de l'OCI / INMPI qui seront utiles pour améliorer le commerce et l'infrastructure des Etats membres au sein de l'OCI. Pour le fonctionnement des CT, il est essentiel que tous les Etats membres et

correspondants participent activement à leurs comités sélectionnés. Le Secrétariat général tient à souligner que le travail actuel de l'INMPI aura lieu dans ces comités. Les membres de l'INMPI ainsi que les membres de l'OCI sont fortement encouragés à participer et à contribuer aux travaux techniques de l'INMPI avec leurs droits de vote et / ou des commentaires dans les domaines où ils se sentent techniquement forts et plus expérimentés. Les pays non membres sont aussi très bienvenus pour contribuer aux travaux du Comité Technique avec un statut d'observateur.

RECOMMANDATIONS

- 1) Le Secrétariat général de l'INMPI attend de tous les membres de l'INMPI (idéalement de tous les Etats membres de l'OCI après la fin de la procédure d'adhésion) d'adopter les normes de l'OCI / INMPI existantes comme étant leurs normes nationales, et de lancer des activités de certification dans le but de soutenir une norme commune et un mécanisme de certification commun parmi les pays de l'OCI.
- 2) Les Etats membres de l'OCI qui ont déjà signé le Statut de l'INMPI sont les suivants:
 - 1) République d'Azerbaïdjan
 - 2) Burkina Faso
 - 3) République de Gambie
 - 4) République de Guinée-Bissau
 - 5) République fédérale du Nigeria
 - 6) Etat de Palestine
 - 7) République du Sénégal
 - 8) République de Sierra Leone
 - 9) République Arabe Syrienne
 - 10) République du Yémen

(**Source:** Tableau de la liste des Etats Membres datée du 25/10/2011, dont le numéro est OIC/ECO-04/38/2008

(<http://www.oic-oci.org/uploads/file/conventions/en/Accords-Eng-25-10-2011.pdf> Lien)

Note:

- 1) La République de Gambie, la République du Sénégal, l'Etat de Palestine, le Burkina Faso sont devenus les nouveaux membres de l'INMPI.
- 2) L'Azerbaïdjan a envoyé une lettre indiquant que l'Azerbaïdjan n'a pas jugé opportun de devenir membre de l'INMPI au stade actuel.

En outre, lors de la 2ème Reunion de l'AG de l'INMPI, qui s'est tenue à Istanbul, en République de Turquie, les 12 et 13 juillet 2011, le statut de l'INMPI a été modifié d'une manière qui permettrait de mieux répondre aux besoins actuels et de faciliter la procédure d'adhésion. Selon la disposition révisée du Statut (article 4), les membres de l'INMPI n'ont plus besoin de la ratification du Statut de l'INMPI par l'Etat membre. Plutôt, les organismes nationaux des Etats membres de l'OCI peuvent désormais être admis dans l'Institut en tant que membre, à leur demande adressée au secrétariat général de l'INMPI via une lettre officielle timbrée.

Partant, le Secrétariat général de l'INMPI attend de la part des signataires susmentionnés du Statut de l'INMPI de compléter leur procédure d'adhésion dans les meilleurs délais par la

lettre de soutien de l'OCI en date du 25 février 2012, n° OIC/ECO-04/138/2012/001035 adressée à tous les Etats membres de l'OCI.

- 3) L'INMPI aimerait également inviter d'abord tous les Etats membres de l'INMPI ayant le statut de participant (membres-P avec droit de vote), puis les Etats non membres ayant le statut d'observateur (membres-O sans droit de vote) à participer aux comités techniques de l'INMPI qui les intéressent, à savoir CT1 : Questions de l'alimentation halal, CT2: Questions de cosmétiques Halal, CT3: Questions de services relatifs au site, CT4: Energies renouvelables, CT5: Tourisme et services connexes, CT6: Processus de l'Agriculture, CT7: Transport.
- 4) Le Secrétariat général de l'INMPI invite également et exhorte les organismes nationaux d'accréditation des Etats membres de l'OCI à devenir membre du Comité d'Accréditation de l'INMPI.
- 5) Le Secrétariat général de l'INMPI invite et exhorte les organismes nationaux de métrologie des pays de l'OCI à devenir membre du Comité de Métrologie de l'INMPI.
- 6) Les pays membres de l'INMPI sont encouragés à prendre part au programme d'Organismes de Certification une fois lancé après l'achèvement du processus d'adoption des normes de l'OCI / INMPI comme leurs normes nationales pour établir la reconnaissance des certificats halal basés sur les normes de l'OCI / INMPI partout dans le monde.

Secrétariat Général, INMPI
Octobre 2013,
Istanbul / République de Turquie